GROUPES	9	12	FONGICIDES

Fongicide PALLADIUM[MC]

FONGICIDE

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression des maladies des plantes ornementales d'extérieur (sauf les rosiers) et des légumes de serre.

GARANTIE :
Cyprodinile.....37,5 %
Fludioxonil.....25,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

N^{o} D'HOMOLOGATION : **30763**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Si une grande quantité de produit a été ingérée et si le vomissement n'est pas approprié, procéder à un lavage d'estomac. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques, avec une doublure protectrice ou en caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, caoutchouc néoprène ou en Viton, pendant le mélange et le chargement. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application du produit, le nettoyage

et la réparation de l'équipement. Porter des lunettes de protection pendant l'application. Ne pas retourner dans les champs traités ni permettre à des travailleurs d'y retourner dans les 12 heures suivant l'application, sauf pour effectuer les activités liées aux cultures suivantes.

Culture	Délai de sécurité avant la récolte	Activité
Poivrons de serre Tomates de serre sous-groupe 8-09A Concombres de serre	1 jour	Récolte

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou l'application. Changer de vêtements et les laver immédiatement après l'utilisation. Se laver les mains et la figure avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au **www.croplife.ca**.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones traitées au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte, des sols compactés ou constitués d'argile.

Si une forte pluie est prévue, ne pas effectuer de traitement.

La contamination de l'eau en raison du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord des plans d'eau.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter toute contamination, conserver au sec à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide PALLADIUM^{MC} est un fongicide à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur l'étiquette.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DE LA MALADIE ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Équipement de pulvérisation

Une couverture complète assurera une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

On recommande un minimum de 200 L d'eau/hectare pour les applications effectuées avec de l'équipement au sol.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Équiper les pulvérisateurs de buses qui permettent une application précise et uniforme. Étalonner le pulvérisateur avant de l'utiliser.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau potable et d'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivant **NE REQUIERT PAS** de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Une zone tampon telle que précisée dans le tableau ci-dessous est requise entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée en aval des habitats aquatiques vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides), estuariens et marins.

Méthode d'application	**Culture**	**Zones tampon (mètres) requises pour la protection des habitats aquatiques de profondeur :**	
		inférieure à 1 m	**supérieure à 1 m**
Pulvérisateur de grandes cultures	Toutes	3	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange. Appliquer sous la forme de gouttelettes de taille la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

NE PAS permettre à l'effluent ou à des eaux de ruissellement provenant de serres et qui

contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des ruisseaux, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Utiliser une pompe capable de maintenir la pression nominale appropriée avec les buses choisies. Maintenir une agitation suffisante pour garder le mélange en suspension. Utiliser un agitateur à jet, un tube d'injection de liquide ou un agitateur mécanique. Ne pas injecter d'air.

On suggère d'utiliser des tamis pour empêcher l'obturation des buses. Les tamis installés après le réservoir et avant les buses doivent être de 50 mailles ou moins. Voir les recommandations du fabricant des buses.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.

Directives de mélange

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée.

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis ajouter la quantité voulue de fongicide PALLADIUM dans le réservoir.
3. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau.
4. Commencer l'application de la solution lorsque le fongicide PALLADIUM est complètement dispersé dans l'eau.
5. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Restrictions concernant les rotations : Dans les 30 jours suivant une récolte ou une mauvaise récolte, les zones traitées avec le fongicide PALLADIUM ne doivent être réensemencées qu'avec des cultures homologuées pour ce fongicide.

MODE D'EMPLOI

Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas excéder 2,9 kg de produit à l'hectare ou 3 traitements par cycle de culture.

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Après deux (2) applications consécutives de fongicide PALLADIUM, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement, à moins d'indication contraire.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PLANTES ORNAMENTALES D'EXTÉRIEUR	
CULTURES	**PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR (SAUF LES ROSIERS)**
MALADIES	Répression du blanc causé par *Sawadaea* sp. et *Erysiphe cichoracearum*
RATE	100 g de produit par 100 L d'eau. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7-10
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement devrait être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un traitement supplémentaire peut être effectué de 7 à 10 jours après avec un autre fongicide homologué appartenant à un groupe différent, si les conditions demeurent favorables au développement des maladies. Suivre les intervalles entre les traitements indiqués sur l'étiquette des produits utilisés en alternance avant d'effectuer le troisième traitement avec PALLADIUM. **NE PAS** effectuer plus de 3 traitements par saison.

LÉGUMES DE SERRES	
CULTURES	**CONCOMBRES DE SERRE**
MALADIES	Répression du blanc (*Podosphaera xanthii*)
RATE	775 g de produit/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7-10
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	1
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement devrait être effectué 7 à 10 jours plus tard. Ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs avec le fongicide PALLADIUM puis alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent. Le troisième traitement peut être effectué à un intervalle de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (200-3 000 L/ha). **NE PAS** effectuer plus de trois traitements par cycle de culture. **NE PAS** entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.

CULTURES	**TOMATES DE SERRE Sous-Groupe 8-09A (tomate du désert, cocona, tomate groseille, morelle scabre, baie de goji, cerise de terre, narangille, morelle réfléechie, tomatille, tomate, tamarille, cultivars, varieties et hybrids de ces denrées)**
MALADIES	Suppression de la moisissure grise (*Botrytis cinerea*)
RATE	775 g de produit/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7-10
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	1
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement devrait être effectué de 7 à 10 jours plus tard. À des fins de gestion de la résistance, on recommande de ne pas effectuer plus de deux traitements par cycle de culture, pour lutter contre la moisissure grise. L'intervalle entre les traitements le plus court doit être utilisé lorsqu'on prévoit une forte infestation. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; utiliser ensuite un fongicide ayant un autre mode d'action. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (200-3 000 L/ha). NE PAS effectuer plus de 2 traitements par cycle de culture pour supprimer la moisissure grise. NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement. Il est recommandé de faire l'essai du fongicide PALLADIUM sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique ne surviendra à cause d'application entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.
CULTURES	T**OMATES DE SERRE**
MALADIES	Suppression du blanc (*Oidium lycopersici, Oidium neolycoperisici*)
RATE	775 g de produit/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7-10
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	1
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement devrait être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut avoir lieu de 7 à 10 jours plus tard si les conditions demeurent favorables au développement du blanc. L'intervalle entre les traitements le plus court doit être utilisé lorsqu'on prévoit une forte infestation. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; utiliser ensuite un fongicide ayant un autre mode d'action. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (200-3 000 L/ha). NE PAS effectuer plus de 3 traitements par cycle de culture pour supprimer le blanc. NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.

CULTURES	**LAITUE DE SERRE**
MALADIES	Suppression du blanc (*Erysiphe cichoracearum*)
RATE	775 g de produit/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7-10
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	1
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Commencer les traitements avant ou dès l'apparition de la maladie, puis répéter selon un intervalle de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Ne pas effectuer plus de 2 applications de fongicide PALLADIUM par saison avant d'alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent. La troisième application peut être faite si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Suivre les intervalles entre les traitements indiqués sur l'étiquette des produits utilisés en alternance avant d'effectuer le troisième traitement avec PALLADIUM. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (200-3 000 L/ha). **NE PAS** effectuer plus de 3 traitements par cycle de culture.
CULTURES	**POIVRONS DE SERRE**
MALADIES	Répression du blanc (*Leveillula taurica*)
RATE	775 g de produit/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS (jours)	7-10
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	1
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie, mais avant l'infestation. Si les conditions favorables persistent, effectuer un autre traitement à un intervalle de 7 à 10 jours. NE PAS effectuer plus de deux applications consécutives, avant d'utiliser un autre fongicide homologué. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (475-2000 L/ha). Ne pas effectuer plus de trois (3) applications par cycle cultural. NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au fongicide PALLADIUM, fongicides des groupes 9 et 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide PALLADIUM et à d'autres fongicides des groupes 9 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide PALLADIUM ou d'autres fongicides des groupes 9 et 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas effectuer plus que le nombre total de traitements indiqué sur l'étiquette et plus de 2 traitements consécutifs avec le fongicide PALLADIUM ou d'autres fongicides des mêmes groupes au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain ainsi que des relevés sur les utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si c'est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez le site www.syngenta.ca.

PALLADIUM[MC] est une marque d'une compagnie du groupe Syngenta.